

**Séance régulière du 13 mai 2024**  
**Procès-verbal**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 13 mai 2024 à 19h.

À laquelle sont présents,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Régent Michaud	Siège no 3
Sylvie Lacoursière	Siège no 4
Denis Bergeron	Siège no 5
Georges Lysight	Siège no 6

Absent: Monsieur Michel Pelletier, maire

Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Martin Harvey, maire suppléant.

Assiste également à la séance Mme Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Le maire suppléant fait un retour sur les activités durant le mois et l'avancement des divers dossiers administratifs.

- Les travaux de rénovations de la salle des fermières au sous-sol ainsi que les salles de bains femme et hommes sont presque terminés.
- Les travaux de la TECQ 2019/2024 sur la rue Alfred et Lupien sont commencés et avance bien
- Des travaux de la TECQ 2019/2024 – Prolongement de l'aqueduc Route Trépanier sont à venir

~~099-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
101-05-2024

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2. PROCÈS-VERBAUX**

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024

### **3. CORRESPONDANCE**

AUCUN SUJET

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **5. ADMINISTRATION**

5.1. Adoption des dépenses d'avril 2024

5.2. Rapport de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 31 mars 2024 point reporté à la dernière séance

5.3. Rapport de la greffière-trésorière sur les recette et dépenses au 30 avril 2024

5.4. Demande d'accès à l'information – Désignation de la personne responsable

5.5. Renouvellement de la formation des élus – Éthique et déontologie – Rôle et responsabilité - MAMH

5.6. Infotech - Renouvellement banque d'heure

5.7. École Secondaire l'Escale – Collation des grades

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

AUCUN DOSSIER

## **7. TRANSPORT/VOIRIE**

- 7.1. Ghyslain Lambert - recommandation de paiement - Travaux Alfred et Lupien
- 7.2. Travaux d'aqueduc - Mandat pour tests de sol
- 7.3. Soumission - Travaux d'asphalte
- 7.4. Soumission - Achat de radar
- 7.5. Soumission - Achat de fourche

## **8. URBANISME**

- 8.1. Mandater le cabinet d'avocat Bélanger Sauvé
- 8.2. Renouvellement - Mandat du comité de démolition

## **9. ENVIRONNEMENT**

AUCUN DOSSIER

## **10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

- 10.1. Mandater la firme Groupe Consilium pour le recrutement de la personne ressource - Coordination de la bibliothèque
- 10.2. Comité de vitalisation - Mandater la directrice générale et greffière-trésorière comme répondant officiel
- 10.3. Aide financière - Camp de jour

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

AUCUN DOSSIER

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **13. CLÔTURE DE LA SESSION**

## **2. PROCÈS-VERBAUX**

~~100-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
102-05-2024

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024.

Monsieur le maire demande le vote.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens exposent leur préoccupation quant à l'eau sur le rang Philibert

D'autres citoyens posent le problème de déneigement dans le domaine Michaud

Il est également question de manque de poubelle pour les matières résiduelles

Monsieur, le Maire Michel Pelletier arrive à 19h19

#### **5. ADMINISTRATION**

**101-05-2024**  
**RÉFÉRENCE**  
**103-05-2024**

#### **ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS D'AVRIL 2024**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 30 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 30 avril 2024 totalisant un montant de 55 368.38 \$ tel que présenté.

ADMQ	385.17\$
Bélanger Sauvé	1194.41\$
Canadien National	3289.50\$
CNESST	604.93\$
Groupe CLR	160.17\$
Hydro-Québec	4728.66\$
Service de cartes Desjardins	169.84\$
Sogetel	156.33\$
Télu	71.48\$
Félix Sécurité	192.59\$
Infoteck	3437.56\$
Nordikeau	552.74\$
Services Techniques	365.63\$
Accessoires d'auto Leblanc	97.94\$
AIE informatique	14.94\$
BMR- matériaux F.P.	137.64\$
Construction & Pavage Généreux	17697.12\$

Ébénisterie Feuille D'Érable	45.97\$
Emco	7348.51\$
Équipements de Ferme C. Lesage	66.58\$
Exedre Librairie	103.74\$
Fonds d'information sur le territoire	20.00\$
Fournitures de bureau Denis	349.44\$
Icimédias	548.43\$
Librairie Renaud-Bray	184.43\$
Mamou Kaba	38.99\$
Michel Lessard fer	361.02\$
MRC de Maskinongé	7295.50\$
Municipalité de Saint-Justin	1382.57\$
Municipalité de Saint-Léon-Le-Grand	4366.55\$
Total	55 368.38\$

~~102-05-2024~~  
**RÉFÉRENCE**  
**104-05-2024**

**RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 MARS 2024 – POINT REPORTÉ DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Doris Jetté appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité au 31 mars 2024 tel que présenté par la greffière-trésorière.

Monsieur le maire demande le vote.

~~103-05-2024~~  
**RÉFÉRENCE**  
**105-05-2024**

**RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 AVRIL**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité au 30 avril 2024 tel que présenté par la greffière-trésorière.

Monsieur le maire demande le vote.

~~104-05-2024~~  
**RÉFÉRENCE**  
**106-05-2024**

**DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION – DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'accès, la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la Loi sur l'accès lui confère à savoir: la personne responsable de l'accès aux documents et ou de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE cette personne peut désigner comme responsable un membre de l'organisme public ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer ses fonctions, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 43 de la Loi sur l'accès, si une demande écrite d'accès est adressée à la personne ayant la plus haute autorité au sein de l'organisme, cette personne doit la transmettre avec diligence à la personne qu'elle a désignée comme responsable de traiter les demandes d'accès;

CONSIDÉRANT QUE cette délégation doit être faite par écrit et que la personne qui l'effectue doit en transmettre un avis à la Commission d'accès à l'information;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu que ce conseil désigne la directrice générale, Mme Mamou Kaba comme personne responsable de l'accès aux documents, envoie le formulaire l'autorisant, dûment signé par M. le maire à la Commission d'Accès à l'information.

Monsieur le maire demande le vote.

~~105-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
107-05-2024

#### **RENOUVELLEMENT DE LA FORMATION DES ÉLUS - ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE - RÔLE ET RESPONSABILITÉ DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil de la municipalité, ont déjà suivi les formations;

CONSIDÉRANT QU'il est toujours pertinent de refaire les formations dans le but d'acquérir de nouvelles informations;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que ce conseil, autorise la directrice générale à inscrire tous les élus aux formations « éthique et déontologie et rôle et responsabilité des élus ».

Monsieur le maire demande le vote.

~~106-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
108-05-2024

#### **INFOTECK - RENOUVELLEMENT BANQUE D'HEURE**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont entérine le renouvellement de banque d'heure de 20 heures au montant de 3250\$.

Monsieur le maire demande le vote.

~~107-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
109-05-2024

### **ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE – COLLATION DES GRADES**

CONSIDÉRANT QUE l'École Secondaire l'Escale rend hommage à nos élèves le lundi 3 juin 2024 par une cérémonie de collation des grades;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité donne annuellement 50,00\$ de bourse à chacun des finissants de Sainte-Angèle-de-Prémont;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par madame la conseillère Doris Jetté que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont donne une bourse de 50,00\$ à chacun des finissants (3) de la municipalité.

De plus, Monsieur Michel Pelletier assistera à la cérémonie pour remettre les bourses.

Monsieur le maire demande le vote.

## **7. VOIRIE**

~~108-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
110-05-2024

### **TRAVAUX D'AQUEDUC – RECOMMANDATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aqueduc sont déjà débutés sur les rues Alfred et Lupien;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur Ghyslain Lambert a remis sa facture pour ses tâches effectuées : (rencontre, plan, devis, ouverture soumission et recommandation);

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu que le conseil municipal effectue le paiement de la facture de l'ingénieur Ghyslain Lambert au montant de 7250.00\$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

~~109-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
111-05-2024

### **TRAVAUX D'AQUEDUC – MANDAT POUR TESTS DE SOL**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate la firme Qualilab Inspection Inc. à faire les tests de sol pour les travaux d'aqueduc rue Alfred et Lupien au coût de 6700.94\$.

Monsieur le maire demande le vote.

~~110-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
112-05-2024

### **CONTRAT D'ASPHALTAGE**

CONSIDÉRANT QU'il y a des réparations d'asphaltage à faire dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux public a demandé des soumissions;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions de prix suivants :

- La compagnie Pavage Gravel                    19100\$ moins 450\$
- La compagnie Rocheleau                        19075\$

CONSIDÉRANT QUE Pavage Gravel de Louiseville a été retenu pour effectuer les travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par monsieur le conseiller Georges Lysight et résolu d'autoriser la directrice générale à donner le contrat de réparation d'asphaltage à Pavage Gravel au montant de 18 650.00\$ plus taxes.

Cette dépense est financée à même le fonds des carrières/sablières.

Monsieur le maire demande le vote

~~111-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
113-05-2024

### **SOUMISSION - ACHAT DE RADAR**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà des radars implantés sur certains axes et veut continuer à sensibiliser les gens à respecter les limites de vitesse;

CONSIDÉRANT la réception de demandes des citoyens pour un resserrement du contrôle de la vitesse excessive sur certaines routes de la Municipalité, afin d'assurer la sécurité;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise l'achat d'un radar de vitesse de la compagnie Kalitec Inc. au montant de 6320.00\$ plus taxes.

Cette dépense est financée à même le fonds de carrières et sablières.

Monsieur le maire demande le vote.

~~112-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
114-05-2024

#### **ACHAT DE FOURCHE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut acquérir des fourches pour le tracteur Kubota;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'aura plus besoin de payer un entrepreneur extérieur pour la location de fourche;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux public a demandé plusieurs soumissions et que le conseil à statuer;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de fourche a déjà été budgété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par monsieur le conseiller Georges Lysight et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise l'achat de fourche chez Kanatrac au montant de 1295.00\$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

### **8. URBANISME**

~~113-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
115-05-2024

#### **MANDATER LE CABINET BÉLANGER SAUVÉ**

CONSIDÉRANT les avis d'infractions et d'injonctions qui ont été envoyés par le technicien en urbanisme de la Municipalité et par Maître Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé au propriétaire du matricule 3735-80-8938;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité par le biais de l'avocat maître Beaupré a envoyé une signification au propriétaire l'invitant à se mettre en norme;

CONSIDÉRANT QUE la proposition faite par le propriétaire n'a pas été acceptée par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par madame la conseillère Doris Jetté que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Maître Beaupré du Cabinet Bélanger Sauvé à entreprendre des démarches judiciaires auprès de la cours supérieure du Québec en vue d'une éventuelle démolition.

~~114-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
116-05-2024

#### **RENOUVELLEMENT MANDAT DU COMITÉ DE DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 du projet de règlement 311-23 relatif à la démolition des immeubles, un comité responsable des demandes de démolition doit être formé;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être formé de trois membres du Conseil municipal désignés par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE leur mandat est d'une durée d'un an et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE ce comité devra émettre des recommandations au Conseil quant aux demandes de démolition sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu que ce conseil, conformément à l'article 7 du règlement 311-23, nomme les personnes suivantes comme membres du comité de démolition de la municipalité :

Représentants de la municipalité :

Michel Pelletier  
Georges Lysight  
Denis Bergeron

## **10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

**~~115-05-2024~~**  
**RÉFÉRENCE**  
**117-05-2024**

### **COORDINATION DE LA BIBLIOTHÈQUE – MANDAT À LA FIRME GOUPE CONSILIUM POUR LE RECRUTEMENT DE LA PERSONNE RESSOURCE**

CONSIDÉRANT le besoin de la municipalité de pourvoir le poste de coordination de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été faite à la municipalité par la firme de ressources humaines Groupe Consilium Inc. au montant de 1435.00 \$ (taxes en sus);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que ce conseil mandate la firme de ressources humaines, Groupe Consilium à accompagner la municipalité dans le processus d'embauche d'une personne agissant à titre de coordonnateur(trice) de la bibliothèque selon le montant présenté dans l'offre de service.

Monsieur le maire demande le vote.

~~116-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
118-05-2024

**MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE - RÉPONDANT OFFICIEL - COMITÉ DE VITALISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Vitalisation de la MRC de Maskinongé accepte la demande de subvention de la bibliothèque comme Levier de Vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE toute demande acceptée au Comité de Vitalisation de la MRC de Maskinongé doit obligatoirement être accompagné d'une résolution de la Municipalité autorisant une personne à agir à titre de répondant officiel dans le dossier et à signer le protocole;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Doris Jetté, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise Madame Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière à agir à titre de répondant officiel dans le projet bibliothèque.

Monsieur le maire demande le vote.

~~117-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
119-05-2024

**AIDE FINANCIÈRE CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT l'absence de camp de jour dans la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

CONSIDÉRANT QUE les parents doivent envoyer leurs enfants dans les camps de jour externe de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE certains parents ont fait parvenir une lettre au conseil municipal pour demander de l'aide pour payer une partie des coûts dû à l'absence d'offre dans la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont approuve le versement de fonds aux familles qui ont fait la demande et rembourse un montant maximal de 100.00\$ par enfants inscrit au camp de jour de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé.

Monsieur le maire demande le vote.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le cercle des fermières demande la présence du maire ou d'un élu, avec un mot à leur conférence de presse du 22 mai 2024.

~~118-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
120-05-2024

### CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu de clore la présente séance à 19h57.

---

Michel Pelletier  
Maire

---

Mamou Kaba  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

*Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Michel Pelletier, maire